

Ouvrière de fabrique et travail syndical

Autor(en): **Moser, Ernst**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **20 (1928)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

profit toutes les conquêtes de la technique, afin que la femme ne perde pas tout son temps dans l'exécution des menus travaux de la famille. Cela créerait des possibilités de travail, car l'on sait que plus le salaire est bas, plus la capacité d'achat est faible.

Un chemin est ouvert pour nous conduire au but, c'est le groupement des ouvrières dans l'organisation syndicale. Elles méritent d'être pleinement estimées comme main-d'œuvre humaine.

Ouvrière de fabrique et travail syndical.

Par *Ernst Moser*, Thalwil.

I.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner une fois l'attitude de la femme — en particulier de l'ouvrière de fabrique — à l'égard du travail syndical. Au point de vue économique, le travail de la femme en Suisse représente un facteur extrêmement important. Mais qu'en est-il lorsque l'influence exercée sur les conditions de travail et de salaire et l'amélioration de la situation économique en général est considérée à la lumière de l'organisation syndicale? Prenons d'abord pour notre orientation quelques chiffres concernant l'effectif de toutes les femmes organisées dans les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse et ensuite quelques chiffres de la Fédération suisse des ouvriers du textile.

A fin 1927 les fédérations appartenant à l'Union syndicale suisse comptaient 165,692 membres, dont 17,914 femmes ou un peu plus de 10 %. Les chiffres apparaissent plus justes et l'on se fait une idée plus précise si nous laissons de côté les quatre fédérations des cheminots, du personnel des services publics, des ouvriers des postes, téléphones et télégraphes et des employés des postes, téléphones et télégraphes. Ces quatre organisations comptent 57,586 membres, dont 2301 femmes seulement. Pour les autres fédérations dont les membres se recrutent presque exclusivement dans l'industrie privée et les arts et métiers, il reste comme membres 97,000 hommes et 15,600 femmes, donc un chiffre bien modeste. Un coup d'œil sur l'image mouvementée du développement permet de comparer l'effectif des membres de l'Union syndicale pendant les années

	Hommes	Effectif	
		Femmes	Total
1910	70,301	5,043	75,344
1920	182,038	41,534	223,572
1927	147,778	17,914	165,692

Mais les chiffres que nous pouvons emprunter aux rapports annuels de la Fédération suisse des ouvriers du textile sont encore plus significatifs. Malheureusement ceux des premières années de guerre ne sont pas séparés d'après le sexe. Nous les complé-

tons par évaluation. Au mois de novembre 1915 (date de la séparation de la fédération des ouvriers à domicile), le nombre des membres s'élevait à 2231. Au 1^{er} janvier 1917, il était de 3842, dont 1784 femmes. Le développement ultérieur et la proportion entre l'augmentation et la diminution ressortent des chiffres suivants:

Au 1 ^{er} janvier	Total	Effectif		Augmentation		Diminution	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1918	9,728	4,955	4,773	4,447	6,643	2,864	3,726
1919	14,295	6,260	8,035	6,529	11,362	3,076	4,930
1920	23,991	9,665	14,326	3,288	4,502	3,588	6,013
1921	22,180	9,570	12,610	780	1,436	2,622	5,566
1922	16,208	7,728	8,480	579	1,104	2,949	2,752
1923	12,190	5,358	6,832	681	680	1,578	2,583
1924	9,390	4,461	4,929	649	823	1,180	1,554
1925	8,128	3,930	4,198	786	1,043	935	1,396
1926	7,626	3,781	3,845	1,512	973	770	1,212
1927	8,129	4,523	3,606	1,081	897	721	780
1928	8,606	4,882	3,724	—	—	—	—
Total				20,332	29,463	20,283	30,512

Si nous admettons qu'avec les 29,463 membres féminins nouvellement gagnés pendant les années 1918 à 1927 il y ait environ 7000 femmes sur les 11,500 membres nouvellement gagnés pendant les années 1916 et 1917, il en résulte que 36,000 femmes en chiffre rond ont été gagnées à la fédération des ouvriers du textile depuis novembre 1915 à fin 1927. Si nous admettons que l'effectif des membres féminins s'élevait à 1000 juste au 1^{er} novembre 1915, il en résulte qu'environ 37,000 ouvrières du textile ont été organisées dans l'espace de 12 ans. Au 1^{er} janvier 1928 il n'en restait plus que 3724 ou environ le 10 %.

Ces chiffres recèlent une somme de travail si considérable qu'il vaut bien la peine d'en rechercher les causes pour l'attitude future des femmes à l'égard du travail syndical.

II.

Pour être juste et ne pas reléguer à l'arrière-plan les femmes, les chiffres montrent en premier lieu combien il est difficile de conserver à l'organisation les *ouvriers de fabrique*, c'est-à-dire les gens sans profession proprement dite. La fluctuation que l'on constate chez les hommes n'est guère moindre que celle qui se manifeste chez les femmes. Le travail maudit de manœuvre, le remplacement facile de la main-d'œuvre expliquent pourquoi les conditions de salaire et de travail sont plus mauvaises que dans les autres industries occupant des ouvriers plus qualifiés; le grand nombre de jeunes gens, la forte affluence de main-d'œuvre des familles de paysans fournissent un « matériel » qui présente des difficultés considérables au développement d'une organisation syndicale. Beaucoup de ces ouvriers de fabrique se recrutent dans un milieu qui n'est pas seulement indifférent et affecte une certaine crainte vis-à-vis de l'action syndicale, mais lui est souvent directement hostile. Il ne faut dès lors pas s'étonner que les syn-

dicats soient combattus dans bien des localités. La moindre petite faute commise par eux est répandue à grands fracas, tandis que l'on passe naturellement sous silence leurs succès et l'heureuse influence qu'ils exercent.

Les chiffres montrent en outre d'une manière générale l'effet funeste des années de guerre où les esprits les plus indolents furent remués, ainsi que l'effet des *années de crise* qui suivirent avec les congédiements et les suspensions d'exploitation, le chômage total et partiel.

III.

Maintenant que nous avons donné un aperçu général, nous voulons exposer quelques points qui concernent particulièrement les femmes. Signalons tout d'abord *le profond attachement de l'ouvrière de fabrique à son lieu de résidence*. La femme mariée est liée au domicile de son mari. Elle n'est pas libre. En cas de différend avec le patron, elle ne peut pas facilement changer de travail. Même s'il y a des autres fabriques dans la localité, il existe souvent entre fabricants une convention qui stipule qu'une ouvrière ne peut être embauchée par une autre entreprise qu'avec leur assentiment!

C'est ainsi que la femme qui est déjà habituée à supporter davantage par suite de l'éducation des enfants, se trouve souvent placée devant un problème difficile lorsqu'on lui parle d'activité syndicale. Elle doit s'en aller travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Si elle perd son gagne-pain par suite de conflits, elle doit alors redouter des querelles qui viennent troubler l'atmosphère de la vie de famille.

Ce que nous venons de dire pour les ouvrières mariées s'applique aussi en partie aux célibataires. L'attachement et la dépendance de la famille sont très forts. Cela s'explique en constatant par exemple que sur les 60,186 ouvrières occupées à fin 1927 dans l'industrie suisse du textile, 9501 sont âgées de moins de 18 ans.

Mentionnons encore le système des *appartements de fabrique* « bon marché » et des *homes pour jeunes filles*, qui sont mis à la disposition des travailleurs. La résiliation du contrat de travail coïncide presque toujours avec la résiliation du loyer. Ce que cela signifie en cas de pénurie de logements, notamment pour les familles nombreuses, ne peut être compris que par celui qui a déjà vécu une situation pareille. Il n'est plus question de liberté. L'état de soumission qui en résulte se rapproche de l'esclavage.

Le fait qu'un grand nombre de patrons *exercent une pression sur l'organisation syndicale* vient encore aggraver la situation. Il est déclaré que l'on ne tolère pas l'organisation syndicale, qu'on ne la reconnaît pas, qu'on licencie quiconque s'organise, etc. Tout ce qui a déjà été fait pour combattre ouvertement et secrètement les syndicats pourrait faire l'objet d'un chapitre humiliant. En comparaison de jadis, les méthodes se sont toutefois affinées.

L'on ne rencontre plus guère la rude brutalité comme elle fut décrite il y a 20 ans par un vieil ouvrier du textile du « Royaume Wunderli-von Muralt, à Windisch ».

L'esprit de secte très répandu parmi les ouvrières du textile les plus mal situées constitue aussi un obstacle. Dans bien des cas l'ouvrière consacre encore les pensées et l'intérêt qui lui restent aux sectes encouragées financièrement par les patrons. Il s'agit ici également d'un penchant qui est devenu tradition en Suisse. Bien que ces sections cherchent à aiguiller l'intérêt des ouvrières sur leur voie, elles manifestent encore parfois une attitude nettement hostile à l'égard du syndicat. Il est vrai que l'on peut aussi constater une telle attitude parmi certains cercles religieux. Que l'on se souvienne seulement de l'appel du Jeûne des évêques catholiques, appel dans lequel les ouvriers catholiques étaient invités à sortir des organisations syndicales. Aujourd'hui, les chrétiens nationaux et les syndicats évangéliques cherchent à recruter des membres à côté de nos syndicats libres. La confusion qui en résulte devient encore plus grande lorsque des curés et des pasteurs réformés se font les avocats des syndicats confessionnels susmentionnés.

Encore quelques mots au sujet du travail des femmes. Une grande partie des femmes occupées dans l'industrie sont mariées. En dehors du travail de fabrique, ces femmes ont à exécuter les travaux du ménage. Un grand nombre d'entre elles ont encore des enfants. Après les heures de travail en fabrique, elles doivent faire le ménage, élever et éduquer les enfants. Une ouvrière de fabrique mariée a donc de lourdes tâches à remplir. Elle n'a jamais fini de travailler. A peine a-t-elle quitté la fabrique que les soucis du ménage la reprennent. Malgré la fatigue, aucun répit, aucun repos, mais toujours de la nouvelle besogne et, parfois, de gros soucis matériels. Beaucoup de ces femmes, notamment lorsqu'elles sont veuves et que l'entretien du ménage et des enfants incombe à elles seules, ont une charge si lourde qu'il leur reste bien peu de temps pour s'occuper de questions d'intérêt général. S'il survient encore de la maladie, c'est alors une lutte vraiment héroïque qui commence pour ne pas être forcé de succomber. Or, il y a toujours des patrons qui déclarent n'avoir aucun intérêt aux gens malades.

Mais il faut dire aussi que la mentalité des femmes est tout autre que celle des hommes. Les jeunes filles vont en fabrique dans l'idée que ce n'est pas pour toujours. Ou bien l'on pense : j'irai bientôt en place comme servante pour apprendre à faire le ménage, ou je vais en fabrique jusqu'à ce que je me marie. Cette attitude à l'égard du moyen de gagner sa vie est en elle-même totalement différente de celle des hommes. Mais elle renferme une foule d'autres obstacles auxquels se heurte la propagande syndicale. Les femmes mariées, de leur côté, caressent souvent l'espoir qu'elles n'auront plus besoin d'aller encore longtemps en

fabrique. En réalité l'accroissement du nombre des enfants ou d'autres circonstances les obligent aussi souvent à quitter le travail de fabrique. Tandis que l'homme sait qu'il doit aller gagner son pain d'une manière ou d'une autre durant toute sa vie, chez les femmes ce n'est justement pas le cas.

La privation des droits civiques de la femme est aussi la plupart du temps la cause chez elle d'un certain désintéressement envers les questions d'intérêt général. Ne soyons donc pas surpris qu'un grand nombre de femmes ne peuvent pas apprécier dans la même mesure que les hommes la valeur et l'importance du travail syndical. Malgré ce fait, les plus grandes améliorations des conditions de salaire et de travail des femmes purent être obtenues par la lutte syndicale. On ne put malheureusement pas garder toutes les conquêtes à cause de la désertion du syndicat qui se produit toujours à nouveau. La garantie légale des positions conquises est toujours fortement en retard chez nous, de sorte que le moyen qui consiste à ne compter que sur ses propres forces, sur sa propre organisation, est aussi applicable pour les femmes.

IV.

Permettez-moi de traiter encore dans ce chapitre quelques questions dans lesquelles l'activité syndicale de la femme se manifeste le plus.

La *paye* a presque toujours lieu d'après le système du salaire aux pièces. En cas de fréquents changements de la mode et partant des articles tels qu'ils sont produits dans les fabriques du textile, la paye court pour ainsi dire continuellement. Le patron peut procéder à des modifications et réductions presque imperceptibles, qui ne se manifestent que lentement. C'est pourquoi un contrôle ininterrompu par les syndicats et au moyen de statistiques sur les salaires est nécessaire. Un autre article du présent numéro illustre les chances de succès que nous avons à attendre de ce côté. La pitoyable rétribution du travail féminin n'est plus un secret pour personne.

La *durée du travail* est presque toujours plus longue dans les entreprises où le travail féminin prédomine. Une grande partie des autorisations de la semaine de 52 heures concernent l'industrie textile. Le patronat rétrograde rencontre ici la moindre résistance et n'a pas besoin de réfléchir longtemps à la chose tant que les autorités accorderont les autorisations aussi bénévolement. Il dicte simplement. S'il n'en était pas ainsi, des patrons ne diraient pas: Dès que les ouvriers ne le voudront plus, nous ne travaillerons pas plus longtemps. Ou bien comme cela arrive aussi: On laisse travailler 52 heures pendant qu'une partie de l'entreprise est arrêtée, simplement par suite de manque de travail.

Quand la période mouvementée 1918/19 nous apporta la semaine légale de 48 heures, la durée du travail avait déjà été réduite à 50, 52, 53, 54 et 55 heures par semaine depuis longtemps dans de nombreuses entreprises, à la suite de luttes syndicales.

Mais dans presque toutes les filatures suisses de coton — où le travail féminin prédomine —, on travaillait encore 59 heures par semaine! Il y a 20 à 25 ans, les ouvrières se laissèrent entraîner et enthousiasmer spontanément lorsqu'il s'est agi de conquérir le *samedi après-midi libre*. Le mouvement se termina alors par un succès partiel, car la durée du travail fut prolongée pendant les autres jours de la semaine. La reconnaissance comme quoi la durée du travail doit tenir compte de la nature particulière de la main-d'œuvre féminine, n'a pas subsisté bien longtemps. Il fut impossible avant tout d'acquérir une influence uniforme, en sorte que nous avons encore aujourd'hui le contraire de ce qu'une saine raison devrait nous apporter et de ce qui serait absolument supportable au point de vue économique: au lieu d'une durée de travail plus courte pour les entreprises où le travail féminin prédomine, nous avons une même durée de travail ou même plus longue!

Quand les femmes se souviendront-elles enfin qu'elles ne sont pas uniquement de la « main-d'œuvre », mais aussi des êtres vivants et pensants? Quand la conception se répandra-t-elle que les syndicats ont d'abord pour tâche de soutenir la lutte des hommes? Mais aussi quand les hommes comprendront-ils que l'organisation syndicale est autant nécessaire pour leur femme, si ce n'est plus, que pour eux-mêmes?

Bien que les conditions ne soient en général pas brillantes, nous devons dire tout de même que les syndicats ont obtenu au cours des années des réductions de la durée du travail dans différentes fabriques. C'est ainsi que dans quelques manufactures de soie la semaine de travail de 53 heures fut déjà introduite au printemps 1918.

En ce qui concerne les *vacances*, ce qui a été obtenu jusqu'à présent revient presque exclusivement à l'organisation syndicale. Dans de nombreuses entreprises, la lutte a abouti à l'octroi de quelques jours de vacances depuis 1919. Les femmes ont obtenu ici quelques succès véritablement exemplaires, des vacances payées de deux à trois semaines par année. Au point de vue des vacances également, les femmes devraient se ressaisir pour revendiquer une fois ce qui leur revient. La réglementation légale de la question des vacances a été soulevée par les cercles féminins dans la fédération des ouvriers du textile et fut remise à l'Union syndicale pour y donner suite.

L'espace de cet article ne permet pas de traiter le sujet à fond. Mais nous devons déclarer pour terminer: S'il y a aujourd'hui relativement peu de femmes qui reconnaissent pleinement la valeur et l'importance du travail syndical, il s'en trouva tout de même des douzaines et des centaines qui ont su accomplir un travail de pionnier exigeant beaucoup de tact et de prudence. En considération des autres ouvrages qui incombent à la plupart d'entre elles, ce travail mérite d'être doublement estimé.